

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **10 octobre 2016**

Décision n° **CP-2016-1206**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Mission d'assistance au pilotage et au management du projet de développement urbain et durable de Gerland - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de service

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 30 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 11 octobre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mme Brugnera, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Frier (pouvoir à M. George), Baume (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 10 octobre 2016**Décision n° CP-2016-1206**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Mission d'assistance au pilotage et au management du projet de développement urbain et durable de Gerland - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de service**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le développement urbain du grand quartier de Gerland, ancien quartier industriel, se poursuit avec une forte dynamique, caractérisée par un rythme de construction de près de 400 logements par an et d'environ 20 000 mètres carrés de tertiaire, accompagné de projets d'aménagements et d'équipements publics.

Celui-ci s'opère par la mise en œuvre d'opérations d'aménagement publiques et privées mais aussi par des projets immobiliers particuliers développés en diffus sur son territoire. Il ne s'agit donc pas d'un périmètre opérationnel unique mais de multiples périmètres et de type de projets.

Pour conduire ce grand projet, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon se sont dotées d'une équipe projet, la mission Gerland, et d'un plan de référence, plan définissant les objectifs de son développement et l'encadrement de son urbanisation en donnant une vision à moyen et long terme, et ainsi garantir la cohérence urbaine des multiples projets et opérations à l'échelle du territoire.

Un marché à bons de commande en cours, relatif à des prestations d'assistance au pilotage et au management du projet urbain, prend fin le 8 novembre 2016.

Il est nécessaire de renouveler ce cadre d'achat pour couvrir les domaines d'intervention suivants :

- le management du projet de développement dans ces différentes composantes thématiques, par secteur opérationnel,
- le pilotage, la coordination et le suivi des projets par secteur, par thématique ou par projet, comprenant l'organisation, la structuration et la planification de projet,
- la définition de programmes, le pilotage et la conduite d'études,
- le montage et le déploiement de projet nouveau ou expérimental.

Une procédure d'appel d'offres pourrait être lancée, en application des articles 33, 66 à 68 et 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande relatif à une mission d'assistance au pilotage et au management du projet de développement urbain et durable de Gerland (Lyon 7°).

Cet accord-cadre mono-attributaire serait conclu pour une durée ferme de 4 ans.

L'accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC, pour la durée du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver le lancement de la procédure et d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution du marché de services pour une mission d'assistance au pilotage et au management du projet de développement urbain et durable de Gerland (Lyon 7°).

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de procédure concurrentielle avec négociation prévue à l'article 25-II-6° ou de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables prévu à l'article 30-I-2° ou par la voie d'un nouvel appel d'offres dans les conditions des articles 66 à 70 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, selon la décision du représentant de l'acheteur.

3° - Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer ledit marché et tous les actes y afférents.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 400 000 €HT, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2017 à 2020 - compte 6228 - fonction 515 - opération n° 0P06O0979, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € en 2017,
- 100 000 € en 2018,
- 100 000 € en 2019,
- 100 000 € en 2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2016.